

Fêtes vos Jeux

Conditions de prêt :

- ⇒ **Le prêt** : Il se fait pour les abonnés ou non-abonnés en présence d'une personne majeure pour signer le contrat de location.
- ⇒ **Les jeux** : Ils sont contrôlés à la sortie et doivent être rendus dans le même état. Ils restent propriété de la ludothèque.
- ⇒ **Durée de la location** : Les références des jeux ainsi que la durée de la location est définie sur la fiche de prêt.
- ⇒ **Prix de la location** : Fr. 2.— par jeu pour une personne non-membre de la ludo et gratuit pour les abonnés.
- ⇒ **Caution** : Une caution de 20.— à 100.— sera demandée en fonction de la valeur des jeux empruntés.
- ⇒ **Restitution des jeux** : Les jeux seront contrôlés au retour. La date est définie sur la fiche de prêt.
- ⇒ **Détérioration et perte** : Pour un jeu perdu ou détérioré, il peut être exigé un dédommagement allant jusqu'à la valeur à neuf !
- ⇒ **Responsabilité** : La ludothèque décline toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir lors de l'utilisation des jeux prêtés.



Ludothèque des Breuleux

Fabienne Donzé, tél. 078 611.82.51

